



Le livret de bord du PARENT EN PERMANENCE

(mis à jour le 28/07/2023)

SOMMAIRE

1. Introduction.
2. Présentation de la crèche parentale les p'tites canailles.
3. La permanence auprès des enfants:
 - o Qu'est ce que c'est ?
 - o Quel intérêt pour chacun ?
 - o Quelles limites ?
4. Vos devoirs et responsabilités.
5. Les règles aux petites canailles.
 1. Les règles de sécurité.
 2. Les règles de vie et de socialisation.
6. Conclusion.

1. Introduction.

Ce livret de permanence est à l'usage des parents et futurs parents.

Il est le fruit de la réflexion commune de toute l'équipe en collaboration avec les familles.

Il a été pensé pour vous accompagner dans votre rôle au sein de la structure.

Dans ce livret, nous vous présenterons ce qu'est une crèche parentale et la place que vous allez y occuper.

2. Présentation de la crèche parentale les p'tites canailles.

Les p'tites canailles est une crèche associative **parentale**, **ce qui** implique une participation active des parents.

La crèche peut accueillir 24 enfants en âges mélangés dans deux espaces de vie différents. Ils sont accueillis par une équipe de professionnels et de parents.

Du fait de son statut associatif et parental, une implication des familles dans l'animation et la gestion de la crèche est **nécessaire, essentielle et obligatoire**. Vous aurez à vous investir de différentes façons en effectuant **des permanences** auprès des enfants et participer à au moins **une commission** (travaux, ménage, communication, rh famille,, évènement course etc.).

Les permanences, les rencontres, les réunions sont **indispensables au bon fonctionnement** de la structure et vous demandent rigueur et implication.

Au-delà de cette rigueur attendue, la notion de plaisir en donnant de votre temps et de vos idées est un moteur indispensable pour faire vivre le projet de la crèche.

3. La permanence auprès des enfants

→ Qu'est ce que c'est ?

Lorsque vous effectuez une permanence auprès des enfants cela signifie que vous donnez du temps, des sourires, de l'énergie, des bras et de bonnes intentions (et cette liste n'est pas exhaustive...) au profit des enfants, des professionnelles et de la structure.

- Entre **8h et 11h** : Participation à l'encadrement des enfants et à la mise en place des activités ou sorties.
- Entre **16h et 17h30** : Participation à l'encadrement des enfants et au rangement des sections.
- Entre **17h et 18h30** : Participation à l'encadrement des enfants, aide au rangement des salles et nettoyage des salle de bain.

→ Quel intérêt pour chacun ?

- Pour **Vous** :

- Découvrir votre enfant en collectivité, le voir évoluer et grandir au sein d'un groupe.
- Rencontrer d'autres familles, échanger et partager.
- Établir une relation privilégiée avec l'équipe pédagogique.
- Etre accompagné dans votre parentalité.

- Pour **Nous** :

- Un soutien et du renfort pour avoir plus de disponibilité auprès des enfants (transmission, plus d'activités ou de sorties...)
- Améliorer la qualité de l'accueil.
- Mieux connaître votre enfant et répondre à vos préoccupations.
- Compléter l'équipe éducative afin de maintenir un taux d'encadrement des enfants conforme à la législation en vigueur.
- Déléguer des petites tâches ménagères (plier le linge, faire des machines, rangement, lavage des jouets...)

- Pour **l'enfant**:

- La fierté de partager avec son parent son univers, son lieu de vie.
- Une meilleure coéducation et cohérence des adultes qui l'entourent.
- Une ouverture d'esprit en observant d'autres « papas » et d'autres « mamans » fonctionner.

→ Quelles limites ?

Il faut se rendre à l'évidence, la crèche parentale est un mode d'accueil singulier qui demande à chacun beaucoup de disponibilité, d'adaptabilité et de bienveillance pour que chacun y trouve son compte et sa place.

La présence des « papas » et « mamans » n'est pas anodine, l'enfant n'a bien sûr jamais le même comportement quand son parent est de permanence.

Cela peut se traduire de différentes façons : pour l'un, c'est un refus de partager cette relation, pour un autre, c'est une impression de pouvoir mettre à mal le cadre ce jour-là...

Dans tous les cas, la place du parent vis à vis du professionnel, va être la clef de voûte qui va permettre, au parent de garder son rôle de parent, et à l'enfant de profiter petit à petit de « son » papa ou de « sa » maman sans que cela soit pour lui (ou pour vous...) source d'inquiétude ou de provocation perpétuelle.

Notre rôle, en tant que professionnelle, va être de vous accompagner et de vous guider dans votre permanence car nous avons bien en tête que vous n'êtes pas formés à prendre en charge un groupe d'enfants. Nous sommes des personnes ressources pour vous.

Enfin, une des difficultés du côté des professionnelles est d'appréhender ces rôles multiples qu'ont les parents dans une crèche parentale : employeurs, administrateurs de la crèche, parent en permanence et parents d'enfants qu'elles accueillent et accompagnent tout au long de la journée. Une équipe de professionnelles petite enfance travaille naturellement sous le regard de chacun de ses membres, elle apprend à se connaître et une expérience de travail d'équipe naît petit à petit. En crèche parentale, l'originalité, c'est de travailler sous le regard des parents et d'intégrer leur façon différente d'accompagner les enfants tout en gardant une cohérence éducative en lien avec le projet éducatif de la crèche.

Il n'est pas aisé pour l'équipe de rappeler à chaque parent leur tâches et d'être face à un parent qui manque d'envie ou d'énergie tout en devant elle-même encadrer un groupe d'enfants.

4. Vos devoirs et responsabilités :

Votre créneau de permanence est défini au moment de l'inscription, il peut être modifié sous réserve d'échanger avec une autre famille.

En cas de **réel empêchement pensez** à vous faire remplacer par une autre famille en avertissant sur le groupe whatsapp dédié aux urgences. Une fois le changement effectué, appeler la crèche.

Le parent de permanence n'est pas un encadrant passif, il doit être force de propositions pour organiser des jeux, des activités ou pour gérer toutes autres sollicitations des enfants de façon bienveillante. Les échanges entre parents doivent rester bref pour que votre attention soit au profit des enfants et éviter une pollution sonore.

L'équipe reste disponible pour vous aider ou vous guider dans vos choix, vos animations en fonction des enfants et de leurs besoins.

Vous devez accompagner l'ensemble des enfants présents et pas uniquement le vôtre. En effet, vous réalisez votre permanence là où vous êtes utile, orienté par les membres de l'équipe.

Les repas, les soins corporels, l'accompagnement à l'endormissement sont accompagnés par les professionnelles qui restent les personnes privilégiées pour cela.

Les feuilles de transmissions, par souci de discrétion, restent à l'**usage unique** de l'équipe et nous vous demandons également de ne pas intervenir dans l'accueil ou les transmissions avec les familles.

5. Les règles aux petites canailles :

En cas de conflit ou de mise en danger de l'enfant, le parent doit intervenir.

Les règles de sécurité

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET RÈGLES NON NÉGOCIABLES	
LES RÈGLES	VOTRE DEVOIR
<ul style="list-style-type: none">Les normes d'encadrement :<ul style="list-style-type: none">1 adulte pour 6 enfants.2 adultes présents dans la structure dont 1 professionnel obligatoirement.Minimum 2 adultes en sortie dont 1 professionnel obligatoirement.	<ul style="list-style-type: none">Respecter les normes d'encadrement.Assurer votre permanence ou vous faire remplacer.Chaîne parentale pour garantir l'encadrement: cela consiste à rester auprès des enfants et professionnelles au moment de l'accueil du matin ou du soir. Les parents se relayant le temps nécessaire.
<ul style="list-style-type: none">Un enfant ne doit jamais rester seul.	<ul style="list-style-type: none">Toujours accompagner l'enfant en veillant à ne pas laisser seul le reste du groupe.Veiller à maintenir les portes fermées.Passer le relais à un membre de l'équipe pour les soins.
<ul style="list-style-type: none">Les enfants ne doivent pas grimper sur les meubles (non prévu à cet effet), ni dégrader le matériel.	<ul style="list-style-type: none">Intervenir et rappeler la règle aussi souvent que nécessaire. (pour grimper, pour lancer :du matériel est prévu à cet effet)
<ul style="list-style-type: none">Les enfants ont l'interdiction de taper, mordre, faire mal à l'autre.	<ul style="list-style-type: none">Intervenir, séparer les enfants, expliquer et rassurer. Vous ne devez ni punir, ni condamner, ni juger (évitez "tu es méchante", "tu es un bagarreur" etc...) mais faire preuve de fermeté en rappelant l'interdit. Le langage des signes aide l'enfant à comprendre ces

	règles.
<ul style="list-style-type: none"> Respecter : <ul style="list-style-type: none"> Le projet éducatif. Le règlement de fonctionnement. Les règles d'évacuations. 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance de ces documents. Participer aux différentes réunions.
<ul style="list-style-type: none"> Respecter les enfants ; 	<ul style="list-style-type: none"> Être disponible, à l'écoute et bienveillant. Respecter les émotions de l'enfant. Ne pas donner de bisous car nous estimons que ce geste d'affection est réservé au cadre familial. Ne pas donner de surnom, ou avoir des propos discriminants ou stéréotypés. (loulou, le coquin, la chouineuse, le bagareur etc...)
<ul style="list-style-type: none"> Respecter les professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Vouvoyer le personnel et ne pas être intrusif vis-à-vis de leur vie privée.

Les règles de socialisation et de vie.

LES RÈGLES DE SOCIALISATION	
LES RÈGLES	VOTRE DEVOIR
<ul style="list-style-type: none"> Les enfants apprennent à : <ul style="list-style-type: none"> Se respecter. Respecter les lieux et le matériel. Ranger. 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'enfant dans ses apprentissages : <ul style="list-style-type: none"> Lui montrer (l'enfant apprend par imitation, vous devez donc avoir une attitude et un langage irréprochables). Lui expliquer. Lui répéter autant que nécessaire la règle avec bienveillance et sans aucune obligation de résultat.
LES RÈGLES DE VIE pouvant être négociable car exprime un besoin de l'enfant et ne le met pas en danger.	
LES RÈGLES	VOTRE DEVOIR
<ul style="list-style-type: none"> Le doudou reste à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> Donner le doudou et/ou la tétine à

(mais ne remplace jamais les mots ou les bras rassurant de l'adulte)	l'enfant s'il le/la réclame ou semble triste (même dans le jardin). <ul style="list-style-type: none">• Inviter l'enfant à le ranger lorsqu'il semble apaiser ou s'il le délaisse pour aller jouer.
--	---

6. Conclusion.

Nous sommes persuadés que ce temps de permanence partagé vous permettra :

- de tisser des liens forts avec les enfants, les parents et les professionnels,
- de développer des compétences éducatives et une confiance dans votre rôle de parent,
- de partager avec votre enfant des moments uniques !

Alors ne vous inquiétez pas et surtout n'hésitez pas à nous demander de l'aide et à nous dire si vous êtes en difficulté, nous trouverons ensemble une solution !